# Le salaire minimum en Espagne : objectif atteint

Par Christine Rifflart

Avec un mois de retard par rapport à la date prévue, le gouvernement espagnol a annoncé le 1er février que le salaire minimum interprofessionnel (SMI) augmenterait de 8 % au 1er janvier 2023[1] pour atteindre 1080 euros par mois sur 14 mois (1260 € sur 12 mois).[2] Cette hausse est proche de l'inflation enregistrée en 2022 de 8,4%. Cette décision a été prise dans le cadre du Pacte sur les revenus, lancé à l'automne dernier et réunissant les principaux partenaires sociaux, mais sans le soutien des représentants du patronat. L'objectif du Pacte était de répartir équitablement le cout de l'inflation pour éviter d'entrer dans une inflationniste alimentée par les salaires, et protéger en même temps les groupes de population les plus vulnérables. Face à une inflation élevée, l'enjeu était de protéger les salariés aux plus bas salaires, des pertes de pouvoir d'achat dans un contexte où les entreprises restent fragilisées par les trois années de crise (fin 2022, le PIB espagnol restait 0,9 point en deçà de son niveau de fin 2019).

Cette revalorisation du salaire minimum était l'un des engagements du gouvernement inscrits dans le Pacte progressiste de coalition conclu en décembre 2019 entre le PSOE et le parti UP Podemos. L'objectif était de porter le SMI (net des impôts et cotisations sociales) à 60 % du salaire moyen net à l'horizon de la fin de la mandature du gouvernement en 2023, et de se rapprocher des indicateurs de référence depuis le milieu des années 1990 dans le cadre de la Charte sociale européenne du Conseil européen[3].

# L'objectif d'un SMI à 60 % du revenu moyen net en 2023

Un an après son installation en janvier 2020, le gouvernement de Pedro Sanchez a désigné une commission consultative (CAASMI) chargée de faire des propositions sur l'évolution du SMI à l'horizon 2023 afin d'atteindre l'objectif des 60 % du salaire moyen net [4]. Le premier rapport, remis en juin 2021 proposait un sentier de croissance du SMI pour 2022 et 2023 convergeant vers cette cible. Selon ces recommandations et sous certaines hypothèses, le SMI devait ainsi se situer en 2023 entre 1011 € et 1049 € sur 14 mois. Mais en 2022, cette trajectoire est apparue obsolète pour 2023 compte tenu des incertitudes entourant l'estimation du salaire moyen de 2020 et d'une inflation galopante (10,8 % en juillet 2022). La publication en juin 2022 d'une nouvelle Enquête sur la structure salariale (ESS) portant sur les salaires de 2020 a permis à la commission de reconstituer le salaire net moyen mensuel effectif (1 856 € en 2020), d'estimer son évolution jusqu'à 2022, selon les mêmes méthodes, et de fournir de nouvelles recommandations de hausse du SMI. Le <u>rapport</u> final, remis au gouvernement le 7 décembre dernier, proposait d'augmenter le SMI entre 4,6 % et 8,2 % en 2023 (entre 1046 et 1082 sur 14 mois) pour atteindre la cible des 60 % du salaire moyen net (de 2022). Ces propositions ont constitué la base de réflexion du gouvernement. Très vite, le gouvernement a montré sa préférence pour une hausse située dans le haut de la fourchette.

Au final, la hausse est de 8 %. Face à une inflation qui a atteint en moyenne annuelle 8,4 % en 2022, elle permet donc de limiter sensiblement les pertes de pouvoir d'achat des plus bas salaires[5].

Cette décision, la dernière de l'actuel gouvernement avant les prochaines élections prévues en fin d'année, doit achever un cycle de convergence du SMI vers les normes européennes. Ce cycle avait été entamé en 2019 sous le premier gouvernement de P. Sanchez (2 juillet 2018-fin 2019) et poursuivi ensuite sous

le gouvernement de coalition avec UP Podemos. Les revalorisations précédentes de 2016 (8 %) et 2017 (4 %) sous l'ancien gouvernement de droite de M. Rajoy ne venaient que compenser plusieurs années de pertes de pouvoir d'achat . Le véritable tournant politique a été engagé en 2019 avec la hausse massive de 22,3 %, suivie de trois plus modérées pendant les années Covid (5,6 %, 1,6 % et 3,6 % respectivement en 2020, 2021 et 2022). Entre 2018 et 2023, le SMI est donc passé de 735,9 € sur 14 mois (859 € sur 12 mois) à 1080 € (1260 €), soit une hausse de 47 % sur les deux gouvernements de P. Sanchez (et 65 % si l'on considère la période 2016-2023).

Le positionnement de l'Espagne par rapport aux autres pays a donc radicalement changé. Historiquement, le SMI espagnol était l'un des plus bas des pays de l'UE. Jusqu'en 2016, il représentait 36 % du salaire moyen brut d'un travailleur à temps complet contre 48 % en France. En 2020, il représente 49,6 % contre 50,6 % pour la France (Graphique 1). La baisse à 47,5 % du ratio en 2021 s'explique par le fait que la hausse n'a été effective qu'au 1<sup>er</sup> septembre. Exprimé en parité de pouvoir d'achat à prix constants et corrigé de la durée du travail, le SMI horaire espagnol représente 83 % du salaire minimum horaire français en 2021 contre 61 % en 2016.

PRT 50 FRA GBR 45 DEU 40 35 30 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2022

Graphique 1. Salaire minimum mensuel en proportion du salaire mensuel brut moyen

# L'enjeu de la hausse du SMI

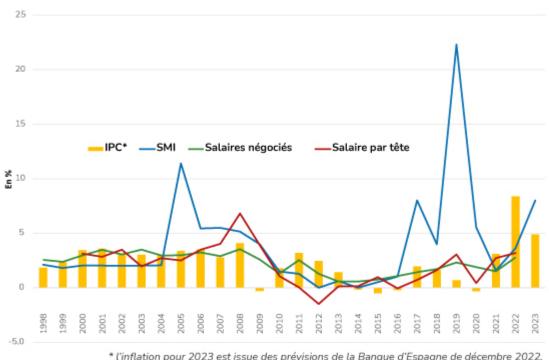
Le Pacte sur les revenus, mis en place en septembre dernier, visait à répartir le coût de l'inflation sur l'ensemble des revenus, en y associant les travailleurs du secteur privé et les entreprises, mais aussi les agents du secteur public et les retraités. L'objectif final était d'éviter l'entrée dans une spirale prix salaires, tout en protégeant les populations les plus vulnérables. A l'automne 2022, un accord a été signé dans la fonction publique portant sur une hausse de 8 % minimum des salaires sur trois ans : 1,5 % de hausse en 2022, rétroactive au 1er janvier, et en plus de la hausse de 2 % déjà appliquée ; hausse de 2,5 % en 2023 (+0,5 % si l'inflation cumulée en 2022-2023 est supérieure à 6 %, +0,5 % si la croissance du PIB est supérieure à 5,9 %); hausse de 2 % en 2024 (+0,5 % si l'inflation cumulée sur les 3 ans est supérieure à 8 %). De même, les retraites sont revalorisées de 8,4 % en 2023, résultat de l'indexation des retraites sur l'inflation passée, inscrite depuis la réforme de 2021. Si le pouvoir d'achat des retraités est préservé, il est probable que les fonctionnaires y perdront, l'inflation sur les 3 années couvertes par l'accord (2022-2024) dans la fonction publique pouvant être supérieure au 9 % prévus.

\* En 2021, la hausse du SMI n'est intervenue qu'au 1er septembre.

Source: Eurostat.

Les négociations sur la revalorisation du SMI entre les représentants des acteurs privés a donné lieu à des tensions fortes. Coté syndicats des travailleurs, les revendications étaient portées par la protection du pouvoir d'achat des salariés. L'Union générale des travailleurs (UGT) fixait une hausse de 10% tandis que la Confédération syndicale des Commissions ouvrières (CCOO) visait une progression comprise entre le haut de la fourchette proposée dans le rapport de la CAASMI à 8,2 % et 10 %. Coté patronat, la Confédération organisations professionnelles des représentant les grandes entreprises, et la Cepyme, couvrant les PME[6] ont annoncé qu'elles n'iraient pas au-delà de 4 %. La Cepyme a mis en avant la diversité de situation des entreprises au niveau sectoriel et territorial, en termes de taille et de productivité, et leur fragilité à supporter une trop forte hausse des salaires. Selon son <u>rapport de mars</u> 2022, la productivité des petites entreprises (entre 50 et 249 salariés) est 3 fois plus faible que celle des entreprises de plus de 250 salariés, et la répercussion de la hausse des couts salariaux dans les prix est parfois difficile. Dans l'ensemble des entreprises du secteur des services, le SMI représente 59,2 % du salaire moyen, mais 69,5 % dans les PME. La situation est différente dans les grandes entreprises défendues par la CEOE, davantage inquiète de l'effet boule de neige que pourrait avoir la hausse du SMI sur les négociations salariales dans le cadre des conventions collectives. Pourtant, les accords salariaux conclus en 2022 sont loin de signes de dérapage, malgré l'inflation. montrer des décembre, la hausse cumulée des salaires négociés était de 2,78 % (et concernait 9 millions de salariés) dont 2,6 % pour les accords pluriannuels signés avant 2022 (pour 6,5 millions de salariés) et 3,24 % pour les accords signés en 2022 (2,5 millions de salariés). Concernant le salaire moyen par tête, la hausse est là aussi très inférieure à l'inflation en 2022.

Graphique 2. Évolution du SMI, des salaires négociés, du salaire moyen par tête et de l'inflation



\* l'inflation pour 2023 est issue des prévisions de la Banque d'Espagne de décembre 2022. Sources : INE, Ministerio de Trabajo y Economía Social.

# Combien de salariés impactés par la hausse du SMI ?

Selon la ministre du travail Yolanda Diaz, cette hausse de 8 % du SMI impactera environ 2,5 millions de salariés (soit 15 % du total). Ce chiffre est proche de l'étude de la CCOO qui évalue, sur la base de l'enquête annuelle de population active de 2021, le nombre de bénéficiaires à 2,27 millions dont 1,93 million à plein temps. Le tableau montre que ces hausses vont bénéficier avant tout aux femmes et aux jeunes, aux salariés du secteur agricole et des services pour lesquels les taux d'incidence sont les plus élevés.

Tableau. Nombre de personnes impactés par la hausse du SMI en 2023 (EPA 2021)

		Nombre de salariés (en millions)	Bénéficiaires de la hausse du SMI (en millions)	Taux d'incidence (en %)
Total		16,62	2,27	13,7
Temps complet		14,06	1,93	13,7
Dont	Hommes	7,96	0,82	10,3
	Femmes	6,09	1,11	18,2
	16-24 ans	0,57	0,18	31,7
	25-34 ans	4,42	0,53	19,2
	Agriculture	0,47	0,22	46,9
	Services	10,26	1,49	14,5
	CDI	11,00	1,27	11,5
	CDD	3,05	0,66	21,6
Temps partiel		2,57	0,35	13,5

Source : CCOO.

# Quel impact sur la situation de l'emploi et les indicateurs de pauvreté ?

Si les études sur l'impact de la hausse du SMI sur les salaires manquent, plusieurs travaux existent sur l'impact de la hausse du SMI sur l'emploi. Ces travaux s'appuient essentiellement sur la hausse massive de 2019. A l'époque, le SMI mensuel net était passé de 735,9 € sur 14 mois (859 € sur 12 mois) en 2018 à 900 € (1050 sur 12 mois). Les résultats sont fragiles et peu consensuels, même s'ils sont tous globalement négatifs, notamment dans les secteurs à faible productivité. Ainsi, la <u>Banque d'Espagne</u> a publié en juin 2021 un document où elle actualise ses travaux de 2019 dans lesquels elle extrapolait l'impact de la hausse de 2017 (+8 % du SMI) à celle de 2019[7]. Selon ses calculs, la perte d'emploi net se situerait entre 6 et 11 % de l'emploi salarié de la population affectée par la hausse, soit entre 0,6 et 1,1 % de l'emploi total salarié. Ceci suppose une élasticité de l'emploi des salariés concernés à la hausse du SMI comprise entre 0,3 et 0,5. Dans une étude de juillet 2020, <u>l'AIReF</u> (Autoridad Independiente de Responsabilidad Fiscal) estimait que la hausse du SMI de 22 % aurait entrainer une perte de l'emploi salarié entre 0,13 % et 0,23 % (soit entre 19 000 et 33 000 affiliés au régime général), frappant principalement les jeunes et les régions aux plus bas revenus. Le centre de

recherche <u>ISEAK</u> consulté par le gouvernement en 2022 a conclu que la hausse de 2019 aurait eu un impact nul sur l'emploi à très court terme (5 mois) et légèrement négatif (-1,9 % sur le groupe concerné, soit environ — 28 000 salariés) au-delà. D'autres études affichent des résultats plus négatifs. La banque <u>BBVA Research</u> avait prévu des pertes d'emplois entre 75 000 et 195 000 en 2019-2020. La <u>Cepyme</u> estime que sur la période 2018-2022, la hausse de 35,9 % du SMI aurait provoqué la disparition de 217 500 emplois, 71 600 emplois ayant été détruits et 145 900 emplois non créés.

En conclusion, l'objectif de hausse du SMI net à 60 % du salaire moyen net est il atteint ? Sur la base de l'estimation du salaire moyen net mensuel de 2022 calculée par la CAASMI de 1961 euros, le compte est bon. Le SMI (brut) à 1080 euros sur 14 mois en 2023 correspond à un SMI brut de 1262 euros sur 12 mois, et de 1176,6 euros en net, soit 60 % de 1961 euros. Si l'on raisonne en brut, le SMI sur 12 mois de 2023 rapporté au salaire moyen de 2021, calculé à partir de la dernière enquête annuelle sur la population active de novembre 2022, converge également vers la cible des 60 %. Mais les données sont fragiles. Reste à les valider quand l'enquête sur la structure salariale de 2023 sera publiée. En attendant, le pouvoir d'achat du SMI a progressé de 23,6 % entre 2017 et 2022, ce qui n'est pas le cas des salaires négociés et du salaire moyen par tête (-3,5 % et -2,7 % respectivement) sur la période). Par ailleurs, la convergence des normes sociales espagnoles vers celles des grands pays de l'UE et la réduction des inégalités sociales (hausse du SMI, introduction d'un revenu minimum vital, réforme du marché du travail, indexation des retraites sur l'IPC, ...) apparaissent bien comme des critères de modernisation de la société et de l'économie espagnole.

[1] En Espagne, le SMI est établi à un niveau mensuel par Décret-Loi Royal selon les termes inscrits dans l'article 27 du Statut des travailleurs. La décision est prise par le gouvernement après consultation des organisations syndicales et professionnelles les plus représentatives. Elle doit prendre en compte différentes variables : l'inflation, la productivité moyenne, la participation des revenus du travail dans le revenu national et la situation économique conjoncturelle.

- [2] Le SMI est exprimé sur 14 mois car selon la loi, le salarié doit bénéficier de deux primes annuelles (en plus des 12 mois de salaire) : l'une en juillet et l'autre en décembre, chacune équivalente à un mois de salaire. La convention collective dont dépend le salarié peut prévoir le prorata de ces primes en 12 mensualités.
- [3] Plusieurs indicateurs de référence ont depuis été proposés dans la <u>directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union Européenne</u> (adoptée par le Conseil européen le 19 octobre 2022) : un seuil de 60 % du salaire médian brut, ou 50 % du salaire moyen brut pour le SMI brut, ou 50 ou 60 % du salaire moyen net pour le SMI net.
- [4] Le premier mandat de cette commission a été d'évaluer le salaire moyen net pour 2020, nécessaire au calcul de la cible de SMI pour 2023. L'estimation a été faite sur la base de l'Enquête sur la structure salariale (ESS) de 2018, l'Enquête trimestrielle sur les couts salariaux (ETCL) de 2019 et les données sur les conventions collectives du travail pour l'année 2020.
- [5] L'inflation moyenne ne tient cependant pas compte de la structure du panier de biens consommés par les bas revenus, où les postes qui ont connu les plus fortes hausses de prix sont également ceux qui sont le plus consommés (alimentation, énergie). Un rapport de la BCE a montré que l'inflation pour les ménages du premier quintile de revenus était, en septembre 2022, 1,9 point supérieure à l'inflation des ménages du dernier quintile.

[6] Selon les données de la Cepyme, les PME assurent 60 % de l'emploi salarié total, dont 22,5 % travaillant dans des entreprises ayant entre 1 et 9 salariés, 21,7 % dans des entreprises ayant entre 10 et 49 salariés et 16,8 % dans des entreprises ayant entre 50 et 250 salariés. Les micro entreprises sont plutôt concentrées dans le secteur de l'agriculture et la construction, et les petites entreprises dans l'industrie et la construction.

[7] Dans cette première estimation, l'impact de la hausse de 2019 était une perte de 0,8 % de l'emploi salarié en CDI à temps complet.

# Espagne : derrière la crise économique et sociale, des opportunités à saisir

par <u>Christine Rifflart</u>

Marquée par une crise sanitaire

que les autorités peinent à contrôler et une récession économique en 2020 qui

apparaît comme l'une des plus violentes au niveau mondial (le PIB a chuté de 11

% sur l'année selon l'INE), l'Espagne est durement frappée par la crise de la

Covid-19[1].

Le taux de chômage a atteint 16,1 % à la fin de l'année dernière, soit une

hausse de 2,3 points sur un an malgré la mise en place des mesures d'activité

partielle. Le déficit public pourrait dépasser 10 % du PIB en

2020 et la dette

publique s'approcher de 120 % selon les prévisions de janvier 2021 de la Banque

d'Espagne. L'Europe a mis en place des plans de soutien de grande ampleur aux

pays sinistrés, et à ce titre l'Espagne sera le pays le plus aidé au niveau

communautaire puisqu'il bénéficiera d'au moins 140 milliards d'euros dont 80 (soit

6,4 % du PIB 2019) sous forme de transferts directs à travers le programme *NextGenerationEU*. Cette aide intervient

dans un contexte politique particulier, marqué par les aspirations

progressistes d'un gouvernement de coalition (PSOE-Unidas Podemos) en place

depuis tout juste un an et qui jusqu'à aujourd'hui continue d'afficher sa

solidité. Les engagements pris en décembre 2019 entre les 2 partis dans un

document conjoint '<u>Coalicion Progresista — Un nuevo acuerdo</u> para Espana'

sont aujourd'hui inscrits dans le plan de relance envoyé à la Commission tandis que les premières mesures des réformes annoncées figurent

dans le budget 2021. Derrière une situation sanitaire et économique difficile,

le gouvernement espagnol pourrait donc saisir l'opportunité de cette crise pour

restructurer le pays en profondeur en bénéficiant des fonds européens et faire

passer certaines des réformes sociales annoncées dans le Pacte PSOE-UP. Il faut

dire que les besoins sont importants. En 2018, le taux de pauvreté était de

19,3 % chez les jeunes et 10,2 % chez les plus de 65 ans (contre respectivement

11,7 % et 4,2 % en France). En dépit d'une croissance proche

de 3 % l'an en

moyenne sur la période 2015-2019, le taux de chômage est resté à un niveau très

élevé (14,1 % en 2019) et la productivité du travail reste inférieure de près

de 25 % à celle de la France. Les disparités régionales sont très marquées et

l'investissement, notamment public, insuffisant. Un nouveau tournant pourrait

être amorcé en Espagne au cours des prochaines années. Les mesures annoncées répondent

aux aspirations ambitieuses du gouvernement en matière de croissance, d'emploi

et d'équité sociale. Le risque est probablement davantage du côté de la solidité

du gouvernement et de sa capacité politique à la mettre en œuvre.

# Le budget 2021, le premier depuis juillet 2018 !

Après deux années sans vote de

budget sinon un budget 2018 prorogé 2 fois et amendé à coups de décrets-lois,

le gouvernement espagnol est parvenu à se doter d'un budget 2021 en respectant un

calendrier irréprochable. Envoyé à Bruxelles le 10 octobre 2020, validé le 3

décembre par le Congrès des députés (chambre basse) et le 22 décembre par le

Sénat, le projet de loi de finances a été adopté en moins de 3 mois. Pourtant,

rien n'était acquis. Les dernières élections législatives de novembre 2019 (les

quatrièmes en 4 ans) n'ayant pas dessiné de majorité absolue

au Parlement pour

le parti socialiste PSOE arrivé en tête, ni même pour les 2 premiers partis réunis

PSOE-UP (155 députés sur 350), le gouvernement de coalition de Pedro Sanchez a

dû chercher le soutien des petits partis indépendantistes et régionalistes pour

l'adoption de son budget. Après trois mois de négociations sur la base de

plusieurs milliers d'amendements, une large majorité est obtenue. Sur les 350

députés du Congrès, 188 issus de 11 formations politiques différentes ont voté

favorablement (155 de PSOE-UP, 13 de l'ERC et 6 du PNV). Il faut dire qu'un échec

politique aurait été mal venu tant les besoins et les attentes sont élevés et

les opportunités favorables.

# Des financements européens

pour mener à bien la modernisation de l'appareil productif inscrite dans le

Pacte PSOE-UP de décembre 2019

Selon la Ministre des Finances espagnole[2],

l'Espagne devrait recevoir sur la période 2021-2023, 79,8 milliards d'euros de

subventions européennes au titre du programme NextGenerationEU. Ce montant est supérieur de plus de 10 milliards

à ce qui avait été annoncé par la Commission au printemps 2020 (69,4 milliards,

soit une révision de 14,9 %) en raison de prévisions de croissance 2020 réalisées

à l'automne dernier plus pessimistes que celles réalisées six mois plus tôt, et du passage en prix courants du montant exprimé initialement aux prix de 2018. La

révision concerne la dotation de la Facilité pour la Reprise et la Résilience

(FRR) qui passe de 59,2 milliards à 69,5 milliards, la subvention liée au

programme REACT EU demeurant à 10,3

milliards. L'Espagne devient donc le principal pays récipiendaire des fonds européens.

Il devance désormais l'Italie qui devrait recevoir 79,6 milliards (contre 76,1

milliards initialement annoncés), soit 4,4 % du PIB 2019, 2 points de moins que

l'Espagne. La dotation est garantie à hauteur de 70 % sur 2021-2022 (46,6

milliards)[3].

Le solde sur 2023 devra être réévalué en juin 2022 en fonction de la conjoncture

et la situation des finances publiques au regard des règles du PSC qui seront probablement

rétablies à cette date.

Pour bénéficier des fonds

européens, l'Espagne doit présenter, comme chacun de ses partenaires, son Plan

National de Reprise, de Transformation et de Résilience visant à stimuler la

croissance à court terme par l'investissement et la consommation[4],

et favoriser une « économie plus

durable, plus résiliente et préparée aux défis à venir », selon les

termes de la Commission. À terme, l'objectif du gouvernement est de relever la

croissance potentielle de 0,4-0,5 point pour atteindre plus de 2% par an d'ici 2030.

Alors que le taux d'absorption

des fonds européens est traditionnellement faible en Espagne, le gouvernement

souhaite cette fois accélérer largement les démarches. Aussi, dès le 20 janvier

(pour une date limite fixée au 30 avril), le gouvernement a déposé à Bruxelles

les 30 fiches du plan de relance présentant les projets d'investissements et

les lignes directrices des réformes envisagées dans le domaine de la fiscalité,

du marché du travail et des retraites, et destinés à assurer la transition du

pays. Il envisagerait même d'anticiper le déblocage des fonds de la FRR (prévu après

deux mois d'examen du plan de relance par la Commission) en finançant les

investissements par de la dette. Il faut dire que les besoins sont immenses

dans ce tissu productif marqué par l'importance des PME. Fin 2019, 53,5 % des

entreprises étaient le fait d'autoentrepreneurs, 40 % avaient entre 1 et 9

salariés et 5,5 %, entre 10 et 49 salariés, l'ensemble représentant la moitié

des emplois. Selon les intentions du gouvernement :

 37 % des fonds sont destinés à la transition écologique (250 000 nouveaux véhicules achetés d'ici à 2023, installation

de 100 000 bornes de recharge, transformation du système électrique pour

100 % d'énergie renouvelable en 2050, réhabilitation de plus de 500 00

logements pour une meilleure efficience énergétique) ;

 34 % à la transformation numérique (avec un taux de couverture de 80 % de la population dont 75 % par la 5G, développement du

télétravail pour plus de 150 000 emplois publics, formation pour plus de

2,5 millions de PME, ...);

• 30 % pour la Recherche-Développement, l'éducation et formation, l'inclusion sociale et territoriale.

Les grandes lignes des réformes ont

donc également été érigées. La nouvelle orientation de la réforme fiscale,

visant à une plus forte progressivité et davantage redistributivité[5],

est déjà inscrite dans le budget 2021 (voir plus loin). Les réformes sur le marché

du travail, encore très dual, et sur les retraites n'ayant pas encore été

débattues au Parlement ni avec les partenaires sociaux, elles restent à l'état

de principes qui devraient toutefois satisfaire les services européens.

Concernant la réforme du marché du travail, les principales mesures présentées visent

la généralisation de l'usage des CDI et le durcissement du recours aux CDD, le

renforcement de la flexibilité du temps de travail comme alternative aux CDD et

aux licenciements, la modification des politiques actives de l'emploi, la

remise en cause de la réforme de 2012 concernant les négociations collectives, un

programme d'emploi ciblé sur les jeunes (2021-2027) et la modernisation du

service publique de l'emploi (SEPE). La réforme concernant les retraites est

moins avancée, le sujet donnant lieu à davantage de tensions entre partenaires.

Ainsi, le gouvernement n'a pas inscrit dans le plan envoyé à Bruxelles sa

proposition de faire passer de 25 à 35 ans la durée de cotisations pour le calcul des retraites.

Mais surtout, ce *Plan National de Reprise, de Transformation et de Résilience* présenté à la Commission européenne et qui devrait donner

lieu au déblocage des fonds européens reprend exactement les termes inscrits

dans le Pacte <u>Coalicion Progresista — Un nuevo acuerdo</u>

<u>para Espana</u> signé en décembre 2019 entre les deux partis de la coalition au pouvoir PSOE et UP-Podemos. Les premiers chapitres du document

insistent sur l'importance d'investir dans la transformation numérique, la

transition écologique, la R&D, la formation pour moderniser l'économie

espagnole et créer des emplois de qualité. Les subventions européennes

constituent une opportunité immense pour financer ce projet de transformation

de la structure productive espagnole, par le gouvernement de gauche.

# Les mesures sociales inscrites dans le Pacte financées par la hausse de la fiscalité

Au-delà des projets

d'investissements inscrits dans le plan de relance et financés par les fonds

européens, le gouvernement a amorcé dans son budget 2021 la réforme fiscale présentée

dans le Pacte et destinée à financer les mesures sociales annoncées ou déjà

prises. Comme on l'a dit, l'absence de majorité au Congrès des députés et au

Sénat a ouvert le champ aux négociations avec les petits partis indépendantistes

et régionalistes, et donc aux concessions pour obtenir le soutien des voix. Toutes

les mesures n'ont pas pu passer[6].

Au final, la réforme devrait rapporter à l'État 7,7 milliards d'euros[7],

soit 1,4 milliard de moins que ce qui avait été annoncé dans le PLF envoyé à

Bruxelles. Si l'on rajoute le maintien à 0 % de la TVA sur les masques

chirurgicaux, ce sont 3 milliards qui manquent pour respecter l'engagement de déficit.

La réforme fiscale 2021 est

principalement concentrée sur les grandes entreprises et les hauts revenus.

Elle inclut :

#### • La baisse

de 100 % à 95 % de l'exonération d'impôt sur les sociétés sur les dividendes et

plus values reçus des filiales à l'étranger. Les 5% non exonérés sont

désormais imposés au taux général de 25% (30% dans le cas des banques et des

compagnies pétrolières). Cette mesure exclut pour trois ans les PME (entreprises

dont le chiffre d'affaires est inférieur à 40 millions) (gain attendu de 1 520

millions d'euros). Par ailleurs, l'État instaure un seuil minimum de l'impôt

sur les SOCIMI (équivalent aux sociétés d'investissements immobiliers cotées -SIICs-en France) à 15 % (+ 25 millions);

#### La hausse

**de 2 points de l'IRPP** sur les revenus supérieurs à 300 000 € et de 3

points sur les revenus de l'épargne supérieurs à 200 000 € (le taux passe

de 23 à 26 %) (gains 490 millions). Cette mesure devrait concerner les 36 200

particuliers aux revenus les plus élevés (soit 0,07 % des contributeurs selon

le Ministère)[8] ;

- La baisse de 8 000 à 2 000 euros du seuil d'exonération de l'IRPP sur les placements individuels en **fonds de pension privés** (+ 580 millions) et le relèvement de 8 000
  - à 10 000 euros du seuil d'incitation pour les entreprises ;
- La taxe sur les primes d'assurance passe de 6 à 8 % (+507 millions d'euros);
- La hausse de la TVA sur les boissons sucrées et édulcorées, hors produits laitiers de

10 à 21% (le gain attendu est passé de 360 millions) ;

 L'introduction d'un impôt sur les transactions financières pour les entreprises ayant un capital supérieur à 1 milliard

d'euros, de 0,2 % (taxe Tobin) ainsi

que d'une taxe sur l'économie numérique de 3 % (taxe GAFA). Ces taxes devraient rapporter respectivement 850 et 968

millions d'euros. Adoptées en 2020, elles sont entrées en vigueur le 16 janvier dernier :

La fiscalité

verte se met en place avec la création d'un impôt sur les plastiques à

usage unique (+ 491 millions) combinée à d'autres mesures (impôts sur les déchets,

- ...) (+ 861 millions);
- Enfin, des mesures de lutte contre la fraude fiscale

sont engagées pour un gain attendu de 828 millions.

Ces recettes fiscales supplémentaires

sont destinées à couvrir les dépenses sociales, notamment le **Revenu Minimum Vital** introduit en juin

2020 pour réduire la pauvreté et favoriser l'insertion sur le marché du travail.

Environ 850 000 familles sont concernées (2,3 millions de personnes, 17 %

de la population). Le montant de l'aide est compris entre 462 euros par mois pour

une personne vivant seule et 1 015 euros pour une famille. Les retraites et

salaires des fonctionnaires seront revalorisés de 0,9 %, les prestations non

contributives de 1,8 % et l'indicateur de référence utilisé pour déterminer

l'éligibilité à de nombreuses prestations sociales (IPREM) de 5% (il était gelé

depuis 2017). L'autre mesure phare concerne **l'aide à la dépendance** dotée de 600 millions supplémentaires et **l'éducation**. Par contre, l'objectif de

porter le salaire minimum (SMI) à 60 % du salaire moyen à la fin de la

législature (entre 1100 e 1200 € par mois en 2023) est momentanément suspendu.

Après la hausse de 20 % en 2020, le SMI demeure donc à 950 euros par mois sur

14 mois. Les salaires des membres de l'exécutif sont gelés cette année.

Au final, après de longues années

d'instabilité politique, on peut espérer que le gouvernement de coalition en

place continue de trouver les ententes nécessaires au sein des différentes

formations politiques espagnoles pour profiter des opportunités favorables et

ouvrir des perspectives nouvelles et constructives, dans un contexte

particulièrement difficile.

### [1] Pour une

analyse plus fine de la crise, on pourra se reporter au <u>Policy</u> <u>Brief OFCE de Hervé Péléraux et Sabine Le</u>

<u>Bayon : « Croissance mondiale confinée en 2020 », n° 82 du 14 janvier 2021</u>.

# [2]

L'information doit être validée par le Parlement européen au cours des

prochaines semaines.

### [3] Nous ne

disposons pas de la répartition des nouveaux montants sur 2021 et 2022. Nous

savons par contre que sur les 69,437 milliards prévus initialement sur la

période 2021-2023, l'État devait recevoir 26,634 milliards en 2021 dont 2,436

milliards du fonds REACT EU, destinés

à l'achat de vaccins. Sur les 26,634 milliards reçus, l'État reversait 10,8 milliards

aux régions qui doivent recevoir par ailleurs 8 milliards de REACT EU pour renforcer leurs systèmes sanitaire et éducatif.

# [4] Sur la

base d'un multiplicateur moyen de 1,2, le gouvernement a estimé dans le Projet

de loi de finances envoyé à Bruxelles l'impact du plan de relance sur la

croissance à 2,5 points en 2021. Sous des hypothèses moins favorables (rythme

d'absorption plutôt lent des fonds européens passés, complexité dans la gestion

au niveau des régions, …), la Banque d'Espagne l'estime en janvier 2021 à entre

1 et 1,6 point.

# [5] En 2018,

le rapport entre le revenu moyen des 20 % les plus riches et celui des 20 % les

plus pauvres est de 5,9 en Espagne contre 4,6 en France selon 1'OCDF.

# [6] Ainsi,

la hausse de l'impôt sur les institutions privées scolaires et de santé a été

retoquée avant même d'être présentée au Congrès des députés et la hausse de la

fiscalité sur le diesel (+3,8 centimes par litre à 34,5 cts contre 40,07 sur

l'essence) a dû être abandonnée. Ces mesures devaient rapporter respectivement

967 et 500 millions d'euros.

### [7] En

concept de caisse, les recettes passent de 6,847 à 5,635 milliards en 2021 et de

2,323 à 2,135 milliards en 2022.

# [8] La

mesure marque un recul assez net par rapport aux engagements du Pacte. En effet

était prévue une hausse de 2 points de l'IRPP sur les revenus > 130 000

€ et de 4 points sur les revenus >300 000 €, et de 4 points sur les revenus

de l'épargne > 140 000 €. Une hausse d'1 point sur l'ISF était

inscrite pour les patrimoines supérieurs à 10 millions d'euros.